

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize mai à 20h30, le conseil municipal de la commune de Valloire-sur-Cisse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la commune de Valloire-sur-Cisse, salle du conseil municipal, 14 place de la mairie, Chouzy-sur-Cisse, 41150 VALLOIRE-SUR-CISSE, sous la présidence de Catherine LHÉRITIER, Maire de Valloire-sur-Cisse.

Date de la convocation du conseil municipal : 10 mai 2022

Présents :

MMES ALLION, COURVOISIER, GACOIN, LHÉRITIER, PACCHIANI, PIEDECAUSA, ROUSSEAU, RYGIERT, SABATER, SAUPIN, STAINS,

MM BURNHAM, BRISSON, BRUNEAU, DELORY, DERRÉ, GUYARD, MARÉCHAL, NAVEREAU.

Absents excusés ayant donné procuration :

- Madame COURTOIS a donné procuration à Madame LHERITIER ;
- Monsieur FLEURY a donné procuration à Madame ROUSSEAU ;
- Monsieur FOUCHAULT a donné procuration à Madame PACCHIANI ;
- Monsieur TROFLEAU a donné procuration à Madame SABATER.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Madame PACCHIANI a été désignée comme secrétaire de séance.

Approbation des comptes rendus des séances du conseil municipal des 25 mars et 6 avril 2022 :

Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

I. INFORMATIONS

1.1 État Civil

Madame le Maire donne les informations sur les actes d'Etat Civil des trois communes déléguées :

- 6 naissances
- 1 pacs
- 4 décès

1.2 Urbanisme

Madame le Maire donne les informations sur les dossiers d'urbanisme des trois communes déléguées :

- 8 Déclarations préalables
- 1 Permis de construire
- 1 Permis d'aménager
- 1 Permis de démolir
- 15 Droits de Prémption Urbains non requis

1.3 Retour des commissions

Monsieur Bruneau fait part de la commission Développement Économique et Attractivité du Territoire qui s'est déroulée le 10 mai dernier. Cette commission était consacrée à la présentation des actions d'Agglopolys et de ses partenaires en faveur des créateurs d'entreprises de l'agglomération. La commission a eu lieu au Lab - Pôle d'entreprises d'Agglopolys, ce qui a permis de visiter ce pôle d'entreprises qui a été rénové. C'est une pépinière d'entreprises qui accompagne pendant maximum 3 ans, les entreprises de très petite taille qui en font la demandent.

1.4 Rapport annuel de gestion de l'assainissement relatif à l'exercice 2021

Monsieur Bruneau fait un bref compte rendu du rapport annuel de gestion de l'assainissement relatif à l'exercice 2021. Ce rapport est disponible en mairie.

L'entreprise Véolia est fermier du service assainissement pour la commune de Valloire-sur-Cisse et le contrat d'affermage se termine le 31 décembre 2022.

2471 habitants sont desservis par : 1 station d'épuration et 2 micros stations (Lotissement Villeneuve et stade). Il y a 6 postes de relevage et 20 kms de réseaux. 67 000 m3 d'eau sont traités.

Le résultat financier est négatif principalement dû aux charges de personnel et aux prestations de sous-traitance.

1.5 Avis sur la société Métha Blois Nord en vue de l'exploitation d'un méthaniseur à Fossée (information reportée)

1.6 Travaux complémentaires rue de la poste

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de voirie de la poste se terminent. Il reste la signalétique à effectuer.

A la demande du Conseil Départemental des travaux complémentaires sont programmés. Il s'agit de refaire la bande de roulement entre les deux phases de travaux (du rond-point de la RD 952 et ceux de la rue de la Loire).

Ces travaux seront financés à 100% par le Conseil Départemental. Un avenant va être signé entre l'entreprise Orling et la collectivité.

II. AFFAIRES GÉNÉRALES

2.1 Voies inscrites au PDIPR

Madame le Maire rappelle que le 24 septembre dernier le conseil municipal a approuvé le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) ci-joint.

La délibération ne comportait pas la liste des voies inscrites sur le PDIPR. Il s'agit des :

- Parcelle BD 614
- Parcelle AK 116
- Parcelle BD 671
- Parcelle ZI 43
- Parcelle BD 670 et 669
- Rue de l'église (40 mètres)
- Chemin du Vau Renard (320 mètres)
- Voie communale 1 (10 mètres)
- Chemin rural du Pressoir Berry) la Quenaudière (510 mètres)

Et la suppression des voies figurant sur le plan annexé :

- Chemin rural 5 (270 mètres)
- Avenue des Beaumonts (400 mètres)
- Rue des minimes (100 mètres)

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les voies inscrites sur le PDIPR.

III. FINANCES

3.1 Subvention amendes de police

Des travaux de voirie au chemin de Laleu sont programmés afin de rendre la chaussée plus sécurisante et donc moins dangereuse. Sur la partie haute du Chemin de Laleu (sur 70 mètres linéaires) des caniveaux CC1 vont être posés et les bords de la voirie sera repris sur 12 mètres linéaires et les nids de poules seront bouchés.

Les travaux sont estimés à 22 802.02 € HT.

Une subvention au titre des amendes de police va être sollicitée auprès du Conseil Départemental.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la programmation des travaux de voirie au chemin de Laleu et approuve la demande de subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental.

3.2 Tarif de location salle du canal pour prestation

Dossier supprimé

3.3 Montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux public de transport et de distribution d'électricité et de la fibre.

Dossier reporté à défaut d'information sur la fibre

3.4 Décision modificative et virements de crédits

Madame le Maire rappelle que les décisions modificatives sont destinées à procéder, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables.

En fonctionnement :

7788 : Produits exceptionnels divers : + 2 000 €

775 : Produits de cessions d'éléments d'actif : - 2 000 €

En Investissement :

21318 : autres bâtiments publics : + 13 500 €

2315 : Installations techniques, matériel et outillage industriels : - 13 500 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative et ces virements de crédits.

2.6 Tarif ALSH

Afin de rendre plus attractif l'offre de l'accueil de loisirs et d'augmenter la fréquentation du centre de loisirs sans hébergement, Madame le Maire propose au conseil municipal de n'avoir qu'un tarif identique pour tous les enfants qu'ils habitent Valloire-sur-Cisse ou une autre commune.

Cet accueil s'effectuera dans la limite de la capacité autorisée au regard de l'encadrement et les enfants de la commune seront prioritaires.

- Tarifs pour les vacances scolaires 2021/2022

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Quotient Familial en €	Q.F. ≤ 620	620 > Q.F. ≤ 850	850 > Q.F. ≤ 1100	1100 > Q.F. ≤ 1350	Q.F. > 1350
Tarifs à la journée	8.36 €	9.86 €	11.38 €	12.89 €	15.60 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le tarif identique pour tous les enfants qui fréquente l'ALSH et ainsi valide les tarifs mentionnés ci-dessus pour les prochaines vacances scolaires 2022.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

